

FICHE D'INSCRIPTION
Musique

Prénom : _____ Nom : _____

Date de naissance : _____ Âge : _____

École fréquentée : (cochez) Pavillon Brassard Des Deux Soleils La Ruche
 Pavillon Saint-Patrice Princess Elizabeth Autre, spécifiez : _____
 Saint-Jean-Bosco Saint-Pie-X
 Sainte-Marguerite Transit

Instrument : _____

Niveau de l'élève : _____

Nom du professeur ou de la professeure : _____

Durée d'une leçon : 30 minutes 45 minutes 60 minutes

Théorie : oui non

Examen : oui non

Concours : oui non

Parent responsable de l'inscription :

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____
rue n° app. ville code postal

_____ Tél. (maison) _____ Tél. (travail)

Autre personne ou parent à contacter en cas d'urgence :

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____
rue n° app. ville code postal

_____ Tél. (maison) _____ Tél. (travail)

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX (Musique)

Conserver une copie et retourner une copie avec la fiche d'inscription

Prénom : _____ Nom : _____

Nous demandons six versements égaux pour le paiement des frais d'études. Toutefois, si cet arrangement vous crée des inconvénients majeurs, il est possible de prévoir des ententes. Vos frais d'études sont payables en entier en début de chaque session et selon le calendrier ci-dessous. Vous pouvez acquitter ces frais en chèque postdaté, si vous le désirez. Notez que l'inscription n'est jamais remboursable.

Date des versements	Montant	Date du paiement	Initiales
Inscription			
1 ^{er} septembre 2008			
13 octobre 2008			
24 novembre 2008			
19 janvier 2009			
9 mars 2009			
20 avril 2009			

Absence à une leçon

Pour s'absenter d'une leçon privée, il faut avertir *personnellement* le professeur 48 heures à l'avance. À ce moment, la leçon pourra être reprise selon les disponibilités du professeur, et ce, pour un maximum de deux cours par session. À partir du moment où vous commencez vos cours, votre place vous est réservée tant et aussi longtemps que vous êtes assidus. Le professeur se réserve le droit de modifier l'horaire d'un élève qui annule ou reporte plus de deux cours dans une même session. Le professeur est responsable des leçons qu'il a dû lui-même annuler et se doit de reporter la leçon. Toutefois, il n'est pas responsable des leçons manquées par l'élève.

Absence lors des cours de groupe

Les cours de groupe ne sont ni repris, ni remboursés.

Abandon des cours

Il est toujours possible d'interrompre vos études musicales. Nous vous demandons un avis par écrit précisant la date de l'abandon, et ce, deux semaines avant la date de l'abandon.

Frais d'abandon : deux leçons.

Si vous avez des questions, n'hésitez jamais. Nous sommes à votre service!

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les termes et conditions de l'activité tels que décrits dans les règlements généraux du Groupe clef de sol.

J'autorise le Groupe clef de sol à utiliser les photos sur lesquelles mon enfant apparaîtrait pour faire la promotion de leurs activités.

Signature du parent ou du responsable

Signature du parent